

DECISION
du Comité de Ministres Benelux
portant nomination d'un conseiller et d'un conseiller suppléant
à la Cour de Justice Benelux

M (2023) 13

Le Comité de Ministres Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1 à 3, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié en dernier lieu par le Protocole signé à Luxembourg le 15 octobre 2012,

Considérant que le Comité de Ministres Benelux a donné acte le 14 mars 2023 de la communication de la démission de monsieur C.A. Streefkerk de ses fonctions de conseiller à la Cour de Justice Benelux,

Sur proposition du ministre néerlandais pour la Protection juridictionnelle,

A pris la présente décision :

Article 1^{er}

Monsieur M.J. Kroeze, conseiller suppléant à la Cour de Justice Benelux, est nommé conseiller à la Cour de Justice Benelux.

Article 2

Monsieur S.J. Schaafsma, conseiller au *Hoge Raad der Nederlanden*, est nommé conseiller suppléant à la Cour de Justice Benelux.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à La Haye , le 31 juillet 2023.

Le Président du Comité de Ministres Benelux,



W. Hoekstra